Évolutions 14.30

ISAPAYE 2023V3

SC	OMMAIF	RE	
1.	SOLDE D	E LA TAXE D'APPRENTISSAGE : MODALITÉS DÉCLARATIVES	4
	1.1 Les mo	odalités déclaratives du solde de la taxe d'apprentissage	4
	1.2 Les mo	odalités déclaratives des déductions au solde de la taxe d'apprentissage	4
	1.3 Que fa	it le programme pour déclarer le solde de la taxe d'apprentissage ?	5
	1.3.1	Année de référence 2022 : calcul de la DSN mensuelle du mois d'avril	5
	1.3.2	Année de cessation d'activité	5
	1.4 Que fa	it le programme pour permettre la déclaration du solde de la taxe d'apprentissage ?	5
	1.4.1	Création de formules DSN	5
	1.4.2	Liste des codes de cotisation établissement	5
	1.4.3	Liste des codes CTP pour l'URSSAF	6
2.	SOLDE D	E LA TAXE D'APPRENTISSAGE : QUE DOIT FAIRE L'UTILISATEUR ?	6
	2.1 Résum	né des actions à mener	6
	2.2 Faire l	es bulletins de salaire de la période d'emploi d'avril 2023	6
	2.3 Éditer	un récap. de cotisations (RCC) du 01/01/2022 au 31/12/2022	6
	2.4 Déclar	er le solde de la taxe d'apprentissage à la MSA	7
	2.4.1	Aucune ligne de rappel n'est présente sur le RCC : comment vérifier la DSN mensuelle ?	7
	2.4.2	Une ligne de rappel est présente sur le RCC : comment modifier la DSN mensuelle ?	7
	2.4.3	Comment ajouter les déductions au solde de la taxe d'apprentissage en DSN mensuelle	8
	2.4.4	Comment ajouter les déductions au solde de la taxe d'apprentissage sur le mois de cessation d'activité ?	8
	2.5 Déclar	er le solde de la taxe d'apprentissage à l'URSSAF	9
	2.5.1	Aucune ligne de rappel n'est présente sur le RCC : comment vérifier la DSN mensuelle ?	9
	2.5.2	Une ligne de rappel est présente sur le RCC : comment modifier la DSN mensuelle ?	10
	2.5.3	Comment ajouter les déductions au solde de la taxe d'apprentissage en DSN mensuelle	11
	2.5.4	Comment ajouter les déductions au solde de la taxe d'apprentissage sur le mois de cessation d'activité ?	11
	2.6 Quest	ions/réponses	12
	2.6.1 Ia DSN n	L'établissement est en mutli-régimes (URSSAF et MSA), le solde de la taxe d'apprentissage ne se calcule pas d nensuelle, pourquoi ?	ans 12
	2.6.2	L'établissement est fractionné, comment vérifier la fraction ?	12
	2.6.3	L'établissement est en cessation d'activité au mois d'avril 2023, comment faire ?	13
	2.6.4	En cas de reprise de dossier en 2023, comment faire ?	14
3.	OETH		15
:	3.1 OETH	: Comment déclarer les informations en DSN ?	15
	3.1.1	Quelles informations sont nécessaires ?	15
	3.1.2	Exemple des manipulations pour une entreprise assujettie à la contribution OETH	16
	3.1.3	Quels sont les impacts en DSN mensuelle selon l'exemple saisi ?	16
4.	AUTRES	ÉVOLUTIONS	17
	4.1 IRCAN	TEC : assiette de cotisation individuelle 060 et 061	17
4	4.2 DSN :	déclaration de la proratisation du plafond de sécurité sociale bloc S21.G00.79	17
	4.2.1	Explications	17

	4.2.2	Que fait le programme ?	18
	4.3 IDCC 7	7024 : Mise à jour de la grille des salaires de la convention collective 7024(<i>modifié le 20/04/2023)</i>	18
5.	CORREC	TIONS	18
	5.1 Agent	de maîtrise dans les secteurs AUTOMOBILE ou COIFFURE : cotisation retraite	18
	5.2 Salarié	é non domicilié en France et montant soumis au PAS	18
	5.3 VRP ex	xclusif	18
	5.3.1	Cotisation DECES_VRP.ISA	
	5.3.2	Plafond VRP pour le GIT T2/TB	
	5.4 Entrep	prise à la MSA en Alsace-Moselle	19
	5.5 Stagiai	ire : assiette de cotisation du complément allocation familiale et complément maladie	19

1. SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : MODALITÉS DÉCLARATIVES

1.1 Les modalités déclaratives du solde de la taxe d'apprentissage

Le solde de la taxe d'apprentissage est déclaré annuellement sur la DSN d'avril 2023 (exigible le 5 ou 15 mai 2023), au titre de la masse salariale de l'année 2022.

Le solde de la taxe d'apprentissage est à déclarer sur chacun des établissements.

En cas de multi-régimes (URSSAF/MSA) il est déclaré sur le régime agricole (MSA) uniquement.

Il est soumis aux mêmes règles d'assujettissement, d'assiette et d'exonération que la taxe d'apprentissage.

En cas de cessation d'activité courant 2023, le solde de la taxe d'apprentissage pour l'exercice 2023 sera calculé automatiquement par le programme sur le mois de cessation.

- ✓ Pour la MSA le montant du solde de la taxe d'apprentissage est déclaré :
 - En rubrique 076 (ou 076A en cas de cessation) Solde de la taxe d'apprentissage versé en numéraire
- ✓ Pour l'URSSAF le solde de la taxe d'apprentissage est déclaré :
 - En rubrique 076 (ou 076A en cas de cessation) Solde de la taxe d'apprentissage versé en numéraire
 - En CTP 995 TA SOLDE VERSEMENT LIBERATOIRE dans le bloc S21.G00.23 : masse salariale 2022 * 0.09%

https://www.urssaf.fr/portail/files/live/sites/urssaf/files/documents/CFPTA-Guide Declarant.pdf

Fiche consigne DSN 2537 : <u>https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2537</u>

1.2 Les modalités déclaratives des déductions au solde de la taxe d'apprentissage

Les déductions au solde de la taxe d'apprentissage sont déclarées annuellement sur la DSN d'avril 2023 (exigible le 5 ou 15 mai 2023), au titre de la masse salariale de l'année 2022.

Les déductions possibles sont :

- La déduction correspondant aux subventions versées en nature aux CFA
- La déduction de la créance "alternant" réservée aux entreprises de plus de 250 salariés
- ✓ Pour la MSA les déductions sont déclarées :
 - En rubrique **077** (ou **077A** en cas de cessation) Réduction du solde de la taxe d'apprentissage lié à des subventions aux CFA
 - En rubrique 078 (ou 078A en cas de cessation) Réduction du solde de la taxe d'apprentissage lié à des créances alternants
- ✓ Pour l'URSSAF les déductions sont déclarées :
 - Pour La déduction correspondant aux subventions versées en nature aux CFA :
 - En rubrique 077 Réduction du solde de la taxe d'apprentissage lié à des subventions aux CFA
 - En CTP 996 TA DEDUCTION AU SOLDE CFA
 - Pour la déduction de la créance "alternant" réservée aux entreprises de plus de 250 salariés :
 - En rubrique 078 Réduction du solde de la taxe d'apprentissage lié à des créances alternants
 - En CTP 997- TA DEDUCTION SOLDE CREANCE ALTERN

1.3 Que fait le programme pour déclarer le solde de la taxe d'apprentissage ?

1.3.1 Année de référence 2022 : calcul de la DSN mensuelle du mois d'avril

Si l'établissement est mono régime URSSAF ou MSA :

- le programme calcule en automatique la cotisation établissement 076 et le CTP 995 (Le CTP 995 pour l'URSSAF uniquement)
- la période de référence est du **01/01/2022** au **31/12/2022**
- pour cette période sont retenus tous des bulletins de salaire de l'établissement courant.

Si l'établissement est multi-régimes URSSAF ET MSA :

- le programme calcule en automatique la cotisation établissement 076 uniquement sur la DSN du régime agricole (MSA)
- la période de référence est du 01/01/2022 au 31/12/2022
- pour cette période sont retenus tous des bulletins de salaire de l'établissement courant, tous régimes confondus (URSSAF et MSA).

Si l'établissement est fractionné :

- le programme calcule en automatique la cotisation établissement **076** et le CTP **995** *(Le CTP 995 pour l'URSSAF uniquement)* et **uniquement sur la fraction 1/x**
- la période de référence est du 01/01/2022 au 31/12/2022
- pour cette période sont retenus tous des bulletins de salaire de l'établissement courant, toutes fractions confondues.

1.3.2 Année de cessation d'activité

Si l'établissement est en cessation d'activité courant 2023, calcul sur le mois d'avril :

- le programme calcule en automatique la cotisation établissement 076 et le CTP 995 (Le CTP 995 pour l'URSSAF uniquement) pour l'année de référence du 01/01/2022 au 31/12/2022 en fonction des cas cités ci-dessus.
- pour cette période sont retenus tous des bulletins de salaire de l'établissement courant, tous régimes confondus et toutes fractions confondues.

Le mois de cessation d'activité (entre janvier et décembre de l'année 2023) :

- le programme calcule en automatique la cotisation établissement **076A** et le CTP **995** *(Le CTP 995 pour l'URSSAF uniquement)*
- la période de référence est du 01/01/2023 au 31/12/2023
- pour cette période sont retenus tous des bulletins de salaire de l'établissement courant (tous régimes, toutes fractions confondus) en fonction des modalités appliquées pour l'année de référence.

1.4 Que fait le programme pour permettre la déclaration du solde de la taxe d'apprentissage ?

1.4.1 Création de formules DSN

En **Paramètres/Déclarations/Paramétrage/DSN** sur l'onglet **Cotisations générales** création des formules suivantes :

- **DU_MENS_TA_SOLDE** : Solde Taxe d'Apprentissage Assiette année de référence
- DU_MENS_TA_SOLDE_TX : Solde Taxe d'Apprentissage Taux année de référence
- DU_MENS_TA_SOLDE2 : Solde Taxe d'Apprentissage Assiette année de cessation
- DU_MENS_TA_SOLDE2_TX : Solde Taxe d'Apprentissage Taux année de cessation

1.4.2 Liste des codes de cotisation établissement

- 076-Solde de la taxe d'apprentissage versé en numéraire
- 077-Réduction du solde de la taxe d'apprentissage liée à des subventions aux CFA
- 078-Réduction du solde de la taxe d'apprentissage liée à des créances alternants
- 076A-Solde de la taxe d'apprentissage Cessation
- 077A-Réduction du solde de la taxe d'apprentissage liée à des subventions aux CFA Cessation
- 078A-Réduction du solde de la taxe d'apprentissage liée à des créances alternants Cessation

1.4.3 Liste des codes CTP pour l'URSSAF

- 995 TA SOLDE VERSEMENT LIBERATOIRE
- 996 TA DEDUCTION AU SOLDE CFA
- 997 TA DEDUCTION SOLDE CREANCE ALTERN

2. SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : QUE DOIT FAIRE L'UTILISATEUR ?

2.1 Résumé des actions à mener



**Si l'entreprise est en cessation d'activité en 2023, éditer un 2ème RCC sur le période de 01/01/2023 au 31/12/2023.*

Les rappels de cotisations sur la taxe d'apprentissage courant 2022 ne sont pas pris en compte dans le calcul automatique fait par le programme.

2.2 Faire les bulletins de salaire de la période d'emploi d'avril 2023

Aucune particularité. Établir les bulletins de salaire du mois courant.

Aucune information sur la déclaration du solde de la taxe apprentissage n'apparait sur le bulletin.

2.3 Éditer un récap. de cotisations (RCC) du 01/01/2022 au 31/12/2022

Le RCC va permet de vérifier si des rappels de cotisation sur la taxe d'apprentissage ont été faits sur l'année 2022.

ÉTAPE 1 : Aller en Éditions/Autres éditions

ÉTAPE 2 : Recherche dans la liste RCC.ISA

- ÉTAPE 3 : Saisir lé période du **01/01/2022** au **31/12/2022**
- ÉTAPE 4 : Choisir en "Regroupement 1" "Organisme collecteur"
- ÉTAPE 5 : Cliquer sur 💷 pour choisir uniquement l'URSSAF ou la MSA
- ÉTAPE 6 : Faire un aperçu ou imprimer le document
- ÉTAPE 7 : Rechercher dans le document la ligne TAXE_APP01.ISA

TAXE_APP01.ISA TAXE APPRENTISSAGE	177 883,72	0, 59	1 049, 48	0, 59	1 049, 48	
TAXE_APP01.ISA Rappel TAXE	28 675,00	0, 59	169, 18	0, 59	169, 18	

<u>(</u>

Exemple :

Si une ligne de rappel sur la taxe d'apprentissage est présente, l'assiette du rappel devra être ajoutée au montant d'assiette déjà présent dans la DSN mensuelle. Dans ce cas suivre les étapes du <u>2.4.2</u> pour la MSA ou <u>2.5.2</u> pour l'URSSAF.

2.4 Déclarer le solde de la taxe d'apprentissage à la MSA

2.4.1 Aucune ligne de rappel n'est présente sur le RCC : comment vérifier la DSN mensuelle ?

Exemple : une seule ligne de TAXE_APP01.ISA est présente sur le RCC

TAXE_APPO1.ISA TAXE APPRENTISSAGE	177 883,72	0,59	1 049,48	0, 59	1 049,48

Le montant déclaré sur le code 076 en DSN sera :

⇒ 177 883.72 * 0.09%= 160.09 arrondis à **160** €

Après avoir établi les bulletins de salaire de la période d'avril 2023, calculer la DSN mensuelle.

ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 5 : se positionner sur le bordereau MSA

ÉTAPE 6 : aller sur l'onglet Cotisations établissements

0	Cotisations	Cotisations établissement Paiement	
	ode cotisatio	Libellé	Montant
X	076	Urssaf/MSA-Solde taxe d'apprentissage	160,00
_			

Le montant du code de cotisation **076** correspond au montant d'assiette présent sur le RCC x **0.09**% et arrondi à l'euro supérieur ou inférieur.



Si des déductions doivent être déclarées suivre le point 2.4.3.

2.4.2 Une ligne de rappel est présente sur le RCC : comment modifier la DSN mensuelle ?

TAXE_APP01.ISA TAXE APPRENTISSAGE	177 883,72	0, 59	1 049, 48	0, 59	1 049, 48
TAXE_APP01.ISA Rappel TAXE	28 675,00	0, 59	169, 18	0, 59	169, 18

Après avoir établi les bulletins de salaire de la période d'avril 2023, calculer la DSN mensuelle.

ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 5 : se positionner sur le bordereau MSA

ÉTAPE 6 : Se rendre sur l'onglet Cotisations établissements

ÉTAPE 7 : Modifier le montant du code de cotisation 076 et enregistrer

Pour l'exemple le calcul est le suivant :

ÉTAPE 1 : *177 883,72 + 28 675 = 206 558,72 * 0.09% = 186€*

Cotisations	Cotisations établissement	Paiement			
ode cotisati		Libelé	Montant		
10/0	Urssat/MSA-Solde taxe d'appr	renossage	186		
	Le rec	calcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.			
	Si des déduct	tions doivent être déclarées suivre le point <u>2.4.3</u> .			
2.4.3 Co	mment ajouter le	es déductions au solde de la taxe d'apprentissage en DSN mensuelle			
	ÉTAPE 1 : aller	en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle			
	ÉTAPE 2 : clique	er sur "Accéder aux déclarations"			
	ÉTAPE 3 : clique	er sur "Calculer/Recalculer"			
	ÉTAPE 4 : clique	er sur "Voir/Modifier"			
	ÉTAPE 5 : se po	ositionner sur le bordereau MSA			
	ÉTAPE 6 : aller	sur l'onglet Cotisations établissements			
	ÉTAPE 7 : ajout	er le(s) code(s) suivant(s) avec le montant en négatif :			
 077 pour une réduction pour subvention 078 pour une réduction pour créance alternante 					
	Exemple :				

1	Cotisations	Cotisations établissement Paiement	
	ode cotisatio	Libellé	Montant
	076	Urssaf/MSA-Solde taxe d'apprentissage	160,00
	077	Urssaf/MSA-Réduc. solde taxe d'apprentissage pour subventions CFA	-50,00
Ŀ	078	Urssaf/MSA-Réduc, solde taxe d'apprentissage pour créances altern.	-30,00

Le montant sera déduit du paiement du bordereau en cours.

Le recalcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.

2.4.4 Comment ajouter les déductions au solde de la taxe d'apprentissage sur le mois de cessation d'activité ?

ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle

- ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"
- ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"
- ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"
- ÉTAPE 5 : se positionner sur le bordereau MSA
- ÉTAPE 6 : aller sur l'onglet Cotisations établissements

ÉTAPE 7 : ajouter le(s) code(s) suivant(s) avec le montant en négatif :

- **077A** pour une réduction pour subvention
- o 078A pour une réduction pour créance alternante

Exemple :

(Cotisations	Cotisations établissement Paiement	
	ode cotisatio	Libelé	Montant
	076A	Urssaf/MSA-Solde taxe d'apprentissage - Cessation	160,00
I	077A	Urssaf/MSA-Réduc, solde taxe d'apprentissage pour subventions CFA - Cessation	-50,00
1	078A	Urssaf/MSA-Réduc, solde taxe d'apprentissage pour créances altern Cessation	-30,00

Le montant sera déduit du paiement du bordereau en cours.

Le recalcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.

2.5 Déclarer le solde de la taxe d'apprentissage à l'URSSAF

2.5.1 Aucune ligne de rappel n'est présente sur le RCC : comment vérifier la DSN mensuelle ?

Exemple : une seule ligne de TAXE_APP01.ISA est présente sur le RCC

Le montant déclaré sur le code 076 en DSN sera :

- ⇒ 177 883.72 * 0.09%= 160.09 arrondis à **160** €
- ⇒ Le CTP 995 sera déclaré avec une assiette à 177884 et un qualifiant 920

Après avoir établi les bulletins de salaire de la période d'avril 2023, calculer la DSN mensuelle.

ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 5 : aller sur l'onglet Cotisations

L'assiette du code CTP 995 correspond au RCC précédemment édité

1	Cotisations C	otisations établissement	Paiement	
	Code	Ducs	Libelé	Montant
	027	CONTR	RIBUTION AU DIALOGUE SOCIAL	3,00
	100	CAS G	BENERAL	223,00
	100	CASG	BENERAL	566,00
	260	CSG+C	CRDS REGIME GENERAL	173,00
	332	FNAL	CAS GENERAL < 20 SALARIES	4,00
	479	FORF/	AIT SOCIAL TAUX DE 8%	8,00
	637	DEDUC	CTION MALADE TAUX REDUIT	-908,00
	772	CONTR	RB. ASSURANCE CHOMAGE	69,00
L	937	COTIS	ATION AGS CAS GENERAL	3,00
L	971	CFP E	NTREPRISE >= 11 SALARES	17,00
	995	TA - S	OLDE VERSEMENT LIBERATOIRE	160,00
		Assie	tte 177884 x (Taux 0.09 % + Taux AT %) ou Taux transport % t Code Insee commune Qualifiant assiette 920-Autre assiette 👳 🌮	

ÉTAPE 6 : aller sur l'onglet Cotisations établissements

0	Cotisations	Cotisations établissement Paiement	
	ode cotisatio	Libellé	Montant
X	076	Urssaf/MSA-Solde taxe d'apprentissage	160,00

Le montant du code de cotisation **076** correspond au montant d'assiette présent sur le RCC x **0.09**% et arrondi à l'euro supérieur ou inférieur.

Si des déductions doivent être déclarées suivre le point <u>2.5.3</u>.

2.5.2 Une ligne de rappel est présente sur le RCC : comment modifier la DSN mensuelle ?

Si sur le RCC une ligne de rappel est présente, il est nécessaire de reporter le cumul des assiettes dans le bordereau

TAXE_APP01.ISA TAXE APPRENTISSAGE	177 883,72	0, 59	1 049, 48	0, 59	1 049,48
TAXE_APP01.ISA Rappel TAXE	28 675,00	0, 59	169, 18	0, 59	169, 18

Après avoir établi les bulletins de salaire de la période d'avril 2023, calculer la DSN mensuelle.

ÉTAPE 1 : aller en **Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle**

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 5 : se positionner sur le bordereau URSSAF

ÉTAPE 6 : Sur l'onglet Cotisations, modifier l'assiette du code CTP 995

ÉTAPE 1 : Exemple :

- le code CTP 995 reprend l'assiette de la ligne TAXE_APP01.ISA uniquement
- Il est nécessaire d'additionner la ligne de rappel et modifier le montant d'assiette présent

ÉTAPE 2 : *177 883,72 + 28 675 = 206 558,72*

L'assiette est arrondie au montant supérieur ou inférieur, dans l'exemple saisir 206 559



ÉTAPE 1 : Saisir les assiettes cumulées et enregistrer avec la disquette

ÉTAPE 2 : Noter le montant de cotisation du CTP 995 (186€ dans l'exemple)

ÉTAPE 3 : Se rendre sur l'onglet Cotisations établissements

ÉTAPE 4 : Modifier le montant du code de cotisation 076 et enregistrer

(Cotisations	Cotisations établissement Paiement	
	ode cotisatio	Libellé	Montant
I	076	Urssaf/MSA-Solde taxe d'apprentissage	186

Le recalcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.

Si des déductions doivent être déclarées suivre le point <u>2.5.3</u>.

2.5.3 Comment ajouter les déductions au solde de la taxe d'apprentissage en DSN mensuelle

ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 5 : se positionner sur le bordereau URSSAF

ÉTAPE 6 : aller sur l'onglet Cotisations et ajouter le(s) CTP suivant(s) :

• **996** pour une déduction pour subvention

997 pour une déduction pour créance alternante

Saisir un montant forfaitaire en négatif avec le "Qualifiant assiette" 921

Exemple :

Assiette	x (Taux	% + Taux AT	%) 0	u Taux transport	%
Forfait -30	Code Insee commune	e	Qualifiant assiette	921-Assiette plafonnée 🔽	9

ÉTAPE 7 : aller sur l'onglet Cotisations établissements

ÉTAPE 8 : ajouter le(s) code(s) suivant(s) avec le montant en négatif :

- 077 pour une réduction pour subvention
- 078 pour une réduction pour créance alternante

Exemple :

(Cotisations	Cotisations établissement Paiement	
Γ	ode cotisatio	Libellé	Montant
Γ	076	Urssaf/MSA-Solde taxe d'apprentissage	
	077	Urssaf/MSA-Réduc, solde taxe d'apprentissage pour subventions CFA	
ŀ	078	Urssaf/MSA-Réduc, solde taxe d'apprentissage pour créances altern.	-30,00

Le recalcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.



Le CTP **996** doit obligatoirement être déclaré avec le code de cotisation établissement **077** Le CTP **997** doit obligatoirement être déclaré avec le code de cotisation établissement **078**

2.5.4 Comment ajouter les déductions au solde de la taxe d'apprentissage sur le mois de cessation d'activité ?

ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 5 : se positionner sur le bordereau URSSAF

ÉTAPE 6 : aller sur l'onglet **Cotisations** et ajouter le(s) CTP suivant(s) :

- **996** pour une déduction pour subvention
- 997 pour une déduction pour créance alternante

Saisir un montant forfaitaire en négatif avec le "Qualifiant assiette" 921

Exemple :

Assiette	x (Taux / % + Taux AT /	%) ou Taux transport %
Forfait -30	Code Insee commune Qua	alifiant assiette 921-Assiette plafonnée 👳 🏓

ÉTAPE 7 : aller sur l'onglet Cotisations établissements

ÉTAPE 8 : ajouter le(s) code(s) suivant(s) avec le montant en négatif :

- **077A** pour une réduction pour subvention
- 078A pour une réduction pour créance alternante

Exemple :

Cotisations	Cotisations établissement Paiement	
ode cotisatio	Libelé	Montant
076A	Urssaf/MSA-Solde taxe d'apprentissage - Cessation	160,00
077A	Urssaf/MSA-Réduc. solde taxe d'apprentissage pour subventions CFA - Cessation	-50,00
078A	Urssaf/MSA-Réduc. solde taxe d'apprentissage pour créances altern Cessation	-30,00

Le recalcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.



Le CTP **996** doit obligatoirement être déclaré avec le code de cotisation établissement **077A** Le CTP **997** doit obligatoirement être déclaré avec le code de cotisation établissement **078A**

2.6 Questions/réponses

2.6.1 L'établissement est en mutli-régimes (URSSAF et MSA), le solde de la taxe d'apprentissage ne se calcule pas dans la DSN mensuelle, pourquoi ?

En cas de multi-régimes (URSSAF et MSA) le solde de la taxe d'apprentissage sera déclaré sur la DSN du régime agricole (MSA).

Aller en Salaires/Dossier sur l'onglet DSN, cocher la case "Entreprise multi-régimes"

Informations générales Valeurs Organismes Lieux de travail Sections et catégories Interlocuteurs Gestion des absence	S DSN	Prévoyance/Mutuelle
Exigibilité DSN 15 du mois M+1 👽 Type de rémunération soumise à l'assurance chômage (expatriés)		
1ère DSN mensuelle acceptée pour la période d'emploi de 🕢 Janvier 💌 2015 💌 🕞 🦻		
🔽 Entreprise multi-régimes 🤗		

2.6.2 L'établissement est fractionné, comment vérifier la fraction ?

ÉTAPE 1 : Aller en Déclarations/Options nécessaires/Informations dossier

ÉTAPE 2 : Se positionner sur l'établissement souhaité

ÉTAPE 3 : Vérifier la fraction sur l'onglet Commun

Exemple :

Décalage de paie				
Décalage de paie social	Abandon décalage de paie social 2017			
Décalage de paie fiscal				
Déclaration Sociale Nominative				
Ce dossier réalise la DSN				
Régime Général / CCVRP	Fraction d'établissement /			
Régime Agricole	Fraction d'établissement 1 / 2			
Entreprise étrangère				
🔲 Entreprise étrangère avec é	tablissement en France			
🔲 Entreprise étrangère sans é	tablissement en France			
Dans un pays n'appartenant pas à l'UE				
Signalement Fin de Contrat				
- Signalement Fin de Contrat				

Le solde de la taxe d'apprentissage sera calculé uniquement sur les établissements en fraction 1/x.

Si la fraction présente est différente de 1/x alors il est possible d'ajouter manuellement les informations nécessaires à la déclaration du solde de la taxe d'apprentissage.

2.6.3 L'établissement est en cessation d'activité au mois d'avril 2023, comment faire ?

Pour un établissement à la MSA

Le programme va calculer le solde de l'année de référence (2022) sur le code **076** et le solde de l'année de cessation (2023) sur le code **076A**.

Si besoin il est possible d'ajouter les déductions pour l'année de cessation sur les codes 077A et 078A.

Pour un établissement à l'URSSAF

Le programme va calculer le solde de l'année de référence (2022) sur le code **076** et le solde de l'année de cessation (2023) sur le code **076A**.

Pour l'URSSAF il est nécessaire de déclarer le CTP **995**, le programme va donc calculer le CTP **995** 2 fois. Une fois pour l'année de référence et une fois pour l'année de cessation.

Il est nécessaire de modifier la DSN mensuelle. Un message d'alerte a été mis en place :

Drganisme 1URS_227, bordereau du 01/01/2024 au 31/01/2024, CTP 995, 996, 997 : Les doublons ne sont pas autorisés (ex : cessation d'activité). Corrigez le bordereau en regroupant les CTP pour n'avoir qu'un seul 995, 996, 997 en modification de la DSN mensuelle.

ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 4 : se positionner sur le bordereau URSSAF

ÉTAPE 5 : aller sur l'onglet Cotisations et cumuler les assiettes des CTP 995 sur une seule ligne

Exemple :

Le premier CTP 995 a une assiette de 177884

•	995	TA - SOLDE VERSEMENT LIBERATORE	160,00
	995	TA - SOLDE VERSEMENT LIBERATOIRE	48,00
Г			
F			
		Assiette 177884 x (Taux 0,09 % + Taux AT %) ou Taux transport %	
		Forfait Code Insee commune Qualifiant assiette 920-Autre assiette 👳 🎐	

Le second CTP 995 a une assiette de 53000

Г	995	TA - SOLDE VERSEMENT LIBERATORE	160,00
Þ	995	TA - SOLDE VERSEMENT LIBERATOIRE	48,00
Г			
		Assiette 53000 x (Taux 0,09 % + Taux AT %) ou Taux transport %	
		Forfait Code Insee commune Qualifiant assiette 920-Autre assiette 👳 🔗	

ÉTAPE 1 : Additionner les deux assiettes et modifier le premier CTP 995

177884 + 53000 = 230884

ÉTAPE 2 : Modifier l'assiette du premier CTP 995

Assiette 230884	x (Taux 0,09 % + Taux AT %) ou Taux transport	%
Forfait	Code Insee commune Qualifiant assiette 920-Autre assiette	v 9

ÉTAPE 3 : Supprimer le second CTP 995 avec le clic droit "Supprimer une ligne de cotisation"

Le recalcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.

2.6.4 En cas de reprise de dossier en 2023, comment faire ?

Si les bulletins de salaire de la période de référence du **01/01/2022** au **31/12/2022** n'ont pas été faits sur le progiciel, il est possible d'ajouter manuellement les informations nécessaires à la déclaration du solde de la taxe d'apprentissage.

ÉTAPE 1 : aller en Déclarations/DSN/Mensuelle/Mensuelle

ÉTAPE 2 : cliquer sur "Accéder aux déclarations"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Calculer/Recalculer"

ÉTAPE 4 : cliquer sur "Voir/Modifier"

ÉTAPE 5 : se positionner sur le bordereau MSA ou URSSAF

ÉTAPE 6 : aller sur l'onglet **Cotisations établissements**

ÉTAPE 7 : ajouter le code suivant avec le montant :

• **076** Urssaf/MSA – Solde taxe d'apprentissage

Exemple :

(Cotisations	Cotisations établissement Paiement	
	ode cotisatio	Libelé	Montant
I	076	Urssaf/MSA-Solde taxe d'apprentissage	160,00

Pour un dossier à l'URSSAF :

ÉTAPE 8 : Aller en onglet **Cotisations** et ajouter le CTP **995** avec l'assiette, le taux et le qualifiant assiette **920**

Exemple :

995	TA - SOLDE VERSEMENT LIBERATOIRE	225,00
P	Assiette 250000 x (Taux 0,09 % + Taux AT %) ou Taux transport %	
	Forfait Code Insee commune Qualifiant assiette 920-Autre assiette 👳 🦻	

Le recalcul de la DSN mensuelle supprime les modifications apportées.

3. OETH

3.1 OETH : Comment déclarer les informations en DSN ?

La déclaration relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés de 2022 sera à effectuer dans la DSN mensuelle d'avril 2023, à déposer pour le 5 ou 15 mai 2023 : <u>https://oeth.org/employeur/obligations/doeth</u>.

Une documentation détaillée sera mise à disposition courant avril pour accompagner les utilisateurs dans la déclaration **OETH.**

Pour les entreprises dont l'effectif d'assujettissement OETH est inférieur à 20, aucune information n'est à renseigner dans le dossier.

3.1.1 Quelles informations sont nécessaires ?

- Les courriers ont déjà été transmis par l'URSSAF ou la MSA aux entreprises pour préciser selon les cas les informations suivantes :
 - l'effectif d'assujettissement OETH
 - l'effectif de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOETH)
 - l'effectif de salariés relevant d'un emploi exigeant des conditions d'aptitudes particulières (ECAP)
 - le nombre de BOETH que l'entreprise doit employer (6% de l'effectif d'assujettissement).
- Les autres informations nécessaires sont le(s) montant(s) des dépenses déductibles (si concerné) et le montant du complément OETH payé en N-1 (si concerné en N-1).

3.1.2 Exemple des manipulations pour une entreprise assujettie à la contribution OETH

Voici les informations de l'entreprise à déclarer pour OETH :

les informations fournies par la MSA	 Effectif d'assujettissement OETH : 20,4989
ou L'URSSAF à l'entreprise :	 Effectif de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOETH) : 0
	 Effectif de salariés relevant d'un emploi exigeant des conditions d'aptitude particulière (ECAP) : 0
	• Nombre de BOETH que vous devez employer (6% de l'effectif) : 1,229934
Les dépenses déductibles pour cette entreprise :	 Travaux d'accessibilité = 1500€ Participation à des événements = 500€ Partenariats = 500€ Sous-traitance = 3500€ * 30% = 1050€

ÉTAPE 1 : aller en Accueil/Informations/Dossier, onglet DSN/Complément OETH

ÉTAPE 2 : créer le millésime 2022

ÉTAPE 3 : compléter les différentes zones

Prélèvement à la	source	Cotisations	Contacts chez le déclaré	Compléme	ent OETH	Taux de cotisa	ations Bonus Malus	
-	Effecti	f annuel d'assuje	ettissement OETH			20,50	Dépenses OETH prévues par l'accord sur N-1 et non réalisées	
Millésime A	Effecti	f moyen annuel (des bénéficiaires OETH				Contribution OETH payée en N-1 (si concerné en N-1)	
2021	Effecti	f moyen annuel (des ECAP				Entreprise concernée par une sur-contribution OETH	
2022 🗢	Dépenses déductibles							
	Liée	s aux travaux d	accessibilité			1500,00	Liées au maintien et la reconversion professionnelle	
	Liée	s aux prestation	is d'accompagnement et de sen	sibilisation			Liées à la participation à des évènements	500,00
	Liée	s aux partenaria	ats avec des associations			500,00	Liées aux actions concourant à la professionnalisation	
	Liée	s aux sous-trait	ance			1050,00		

ÉTAPE 4 : enregistrer avec la disquette

Ú Si l'entreprise a employé des BOETH externes ou à un accord agrée, renseigner l'onglet DSN/Complément OETH :

- soit saisir un accord agrée OETH
- <u>soit</u> saisir le type de BOETH externe + le nombre BOETH externe.

	Prélèvement à la source Cotisations C	ontacts chez le déclaré	Complément OETH		
	Accord agréé OETH	Type BOETH externe		Nombre BOETH externe	^
Þ					

Dans l'exemple l'entreprise n'est pas concernée.

3.1.3 Quels sont les impacts en DSN mensuelle selon l'exemple saisi ?

Après avoir réalisé tous les bulletins de la période d'AVRIL, le calcul de la DSN va permettre de déclarer dans le bordereau du mois les informations liées à l'OETH.

Exemple : en Voir/Modifier de la DSN mensuelle sur le bordereau URSSAF ou MSA en onglet Cotisations établissements

0	Cotisations	Cotisations établis:	ement Paiement			
	Co	de cotisation		Libellé	Montant	
۲	061		Urssaf/MSA-Déducti	on de sous-traitance	1050,00	
	062		Urssaf/MSA-Dépens	e déductible liée aux travaux d'accessibilité	1500,00	
	065		rssaf/MSA-Contribution OETH brute avant déductions			
	066 Ur		Jrssaf/MSA-Contribution OETH nette avant écrêtement			
	067 Urss		Urssaf/MSA-Contribu	ition OETH nette après écrêtement	2935,20	
068 Urssaf/MSA-Contribution OETH réelle due		ition OETH réelle due	2935,20			
	071		Urssaf/MSA-Dépens	e déd.liée à la participation des évènements	500,00	
	072		Urssaf/MSA-Dépens	e déd.liée aux partenariats avec des associations	500,00	

Seuls les codes 068 et 069 impactent le paiement.

Exemple : en Voir/Modifier de la DSN mensuelle sur le bordereau URSSAF en onglet Cotisations

tisations Cotisations établissement Paiement				
Code Ducs	Libellé	Montant		
730	DOETH - CONTRIBUTION ANNUELLE			

Pour une entreprise à la MSA seules les cotisations établissement sont déclarées.

4. AUTRES ÉVOLUTIONS

4.1 IRCANTEC : assiette de cotisation individuelle 060 et 061

Scénario

Le salarié affilié à l'IRCANTEC est en temps partiel avec un maintien temps plein des cotisations retraite.

Dans ce cas les codes de cotisations individuelles 060 (TA) et 061 (TB) étaient erronées en DSN.

En effet, la base assujettie **28** se calculait avec le montant d'assiette et de cotisation correspondant au cumul de mes cotisations retraite TA et retraite maintien de salaire.

Aucune manipulation.

Que fait le programme ?

- Ajout des formules DSN suivantes pour la prise en charge de lignes de retraite de maintien temps plein autres que .ISA :
 - DU_MENS_ASS_IRCANTEC_TA
 - DU_MENS_ASS_IRCANTEC_TB

4.2 DSN : déclaration de la proratisation du plafond de sécurité sociale bloc S21.G00.79

4.2.1 Explications

La fiche consigne DSN <u>2621</u> indique que le plafond de sécurité sociale appliqué aux cotisations doit être déclaré uniquement s'il est proratisé en cas de temps partiel, d'absence non rémunéré ou en forfait jour réduit.

La rubrique à déclarer est la S21.G00.79 avec les informations suivantes :

- Type de composant de base assujettie S21.G00.79.001 : valorisé avec "07- Plafond de Sécurité Sociale appliqué"
- Montant de composant de base assujettie S21.G00.79.004 : montant du plafond de Sécurité Sociale appliqué par le déclarant.

Si le bloc **S21.G00.79** de type **07** n'est pas déclaré, il sera considéré que l'employeur n'a pas appliquer la proratisation du plafond de Sécurité Sociale dans les règles des paragraphes 800 et 830 du BOSS.

Aucune manipulation.

4.2.2 Que fait le programme ?

- ✓ Mise à jour des formules DSN.
- *4.3* IDCC 7024 : Mise à jour de la grille des salaires de la convention collective 7024*(modifié le 21/04/2023)*

À la suite de l'arrêté du 05 avril 2023 portant extension de l'Avenant n°6 du 27 janvier, les valeurs de la grille de salaire liées à la convention collective **7024.ISA** - nationale de la production agricole ont été mises à jour au 01/05/2023 en Accueil/Informations/Collectif, onglet Grille de salaires conventionnels.

	Code	Libellé	Valeur
▶	AGRI_CCN01.ISA	PALER 1 (hiérarchie: COEF 9 [009])	11,27
	AGRI_CCN02.ISA	PALIER 2 (hiérarchie: COEF 12 [012])	11,36
	AGRI_CCN03.ISA	PALIER 3 (hiérarchie: COEF 17 [017])	11,53
	AGRI_CCN04.ISA	PALIER 4 (hiérarchie: COEF 25 [025])	11,77
	AGRI_CCN05.ISA	PALIER 5 (hiérarchie: COEF 36 [036])	12,29
	AGRI_CCN06.ISA	PALIER 6 (hiérarchie: COEF 52 [052])	12,87
	AGRI_CCN07.ISA	PALIER 7 (hiérarchie: COEF 74 [074])	13,62
	AGRI_CCN08.ISA	PALIER 8 (hiérarchie: COEF 105 [105])	14,56
	AGRI_CCN09.ISA	PALIER 9 (hiérarchie: COEF 144 [144])	15,76
	AGRI_CCN10.ISA	PALIER 10 (hiérarchie: COEF 197 [197])	17,46
	AGRI_CCN11.ISA	PALIER 11 (hiérarchie: COEF 271 [271])	19,86
	AGRI_CCN12.ISA	PALIER 12 (hiérarchie: COEF 400 [400])	22,70

La capture a été mise à jour le 21/04/2023. Le palier 7 est à 13.62€.

5. CORRECTIONS

5.1 Agent de maîtrise dans les secteurs AUTOMOBILE ou COIFFURE : cotisation retraite

Les agents de maîtrise <u>en temps partiel</u> pour qui <u>le maintien "temps plein" des cotisations retraite</u> est appliqué sont concernés.

Le montant de la cotisation retraite était déclaré 2 fois dans la DSN mensuelle sous le code 131A.

Une correction est apportée dans les formules DSN pour n'envoyer qu'une seule fois les montants.

Aucune manipulation.

5.2 Salarié non domicilié en France et montant soumis au PAS

Pour un salarié non domicilié en France, les sommes ayant fait l'objet d'une retenue à la source ne sont pas soumises aux prélèvements à la source.

La rubrique S21.G00.50.013 - montant soumis au PAS est désormais envoyé à zéro

5.3 VRP exclusif

5.3.1 Cotisation DECES_VRP.ISA

La cotisation **DECES_VRP.ISA** est une cotisation due lorsque le salaire a une rémunération supérieure au plafond de sécurité sociale (3666€ en 2023).

Une correction a été apportée pour que cette cotisation se déclenche même en l'absence de la ligne PREV_VRPE.ISA :

Modification de la donnée BASE_VRP46.ISA - BASE ASS. DECES VRP TA PREVOYANCE au 01/01/2023

Aucune manipulation.

5.3.2 Plafond VRP pour le GIT T2/TB

Pour appliquer le plafond sans prorata pour les lignes de GIT des VRP exclusifs des modifications ont été apportées.

- Création des données suivantes :
 - PL_VRP015.ISA PLAFOND VRP PREVOYANCE SANS PRORATA TP
 - PL_VRP016.ISA PLAFOND VRP TB PREVOYANCE SANS PRORATA TP

- ✓ Modification du plafond des lignes suivantes :
 - GIT_VRPE04.ISA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE TA VRP EXCLUSIF Hors CSG/CRDS/TCP
 - **GIT_VRPE06.ISA** GIT TA VRP EXCLUSIF Hors CSG/CRDS/TCP
- ✓ Modification du plancher des lignes suivantes :
 - GIT_VRPE07.ISA GARANTIE MAINTIEN SALAIRE TB VRP EXCLUSIF Hors CSG/CRDS/Forfait social
 - **GIT_VRPE08.ISA** GIT TB VRP EXCLUSIF Soumise CSG/CRDS/Forfait social

Aucune manipulation.

5.4 Entreprise à la MSA en Alsace-Moselle

Depuis janvier 2023 la cotisation accident du travail due pour les salariés agricoles relevant du régime local Alsace-Moselle est collectée directement par la MSA.

MSA - Transfert du recouvrement des cotisations AT-MP dues pour les salariés agricoles relevant du régime local Alsace-Moselle - MSA Lorraine

La ligne d'alerte **ABS_TX_AT.ISA** a été modifiée pour ne plus se déclencher sur les salariés affiliés à la MSA et soumis au régime Alsace-Moselle.

Aucune manipulation.

5.5 Stagiaire : assiette de cotisation du complément allocation familiale et complément maladie

Lorsque le stagiaire a un complément AF ou un complément maladie le code de cotisation 102 part à zéro à tort.

Une correction est apportée pour déclarer la même assiette que les autres cotisations.

Aucune manipulation.

Cette documentation correspond à la version 14.30. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.